**ECOLE PRIMAIRE MARINETTE CARLETTI**

**PROTOCOLE SANITAIRE – RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022**

Le protocole sanitaire prévoit un cadre de fonctionnement répartit en 4 niveaux de mise en œuvre. Nous allons débuter l’année scolaire avec un **protocole sanitaire de niveau 2**.

**RÔLE DES PARENTS :**

Les parents s’engagent à **ne pas mettre leurs enfants à l’école dans les cas suivants** :

- **Fièvre** (38°C ou plus).

- Apparition de **symptômes** évoquant la Covid-19 chez l’enfant ou dans la famille.

- **Test positif** à la COVID-19 de l’enfant ou d’un membre de sa famille.

- Identification de l’enfant ou d’un membre de sa famille comme **cas contact à risque**.

Et dans chacun des cas cités, les parents s’engagent à prévenir immédiatement la directrice de l’école (téléphone : 04 90 98 71 61 ou mail : ce.0130306m@ac-aix-marseille.fr)

- Prévoyez de munir votre enfant d’un **paquet de mouchoir à renouveler tous les jours** (si utilisé) et d’une **bouteille ou gourde d’eau individuelle pour les élèves de l’élémentaire**, seulement.

- Faites **passer vos enfants aux toilettes avant le départ de la maison** le matin comme l’après-midi pour les externes.

**DOCTRINE D’ACCUEIL :**

Les **cours ont lieu en présentiel** et **l’obligation scolaire s’applique** pleinement. La présence des élèves en classe est impérative et n’est pas laissée à la libre appréciation des parents et ce, dès l’âge de 3 ans.

La règle de la **fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif** s’applique à la rentrée et **aucun enfant ne pourra être accueilli dans une autre classe**.

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde :



**APPLICATION DU PROTOCOLE À L’ÉCOLE :**

**➀** Le **port du masque** est **proscrit pour les élèves de maternelle**.

En **élémentaire**, le port du masque est **obligatoire dans les espaces clos** et le **droit commun,** en vigueur dans notre département s’applique **en extérieur**. C’est à dire que si la préfecture impose le port du masque en extérieur en ville, il sera aussi obligatoire en récréation.

L’application du **droit commun s’impose aussi aux abords de l’établissement scolaire et les parents d’élèves doivent s’y conformer**. Si le masque est obligatoire en ville, il l’est aussi autour de l’école.

Il appartient aux parents de **fournir deux masques par jour à leur enfant** (un pour le matin et un pour l’après-midi) : masque chirurgical jetable ou masque « grand public » de catégorie 1.

**➁** La **limitation du brassage** des élèves de classes différentes doit être respectée ainsi que la **distanciation physique**. L’arrivée et le départ des élèves doivent en tenir compte tout comme les récréations.

Voici donc les **conditions d’entrée et de sortie de l’école** :

Tous les élèves entrent et sortent de l’école à la même heure cette année.

MATIN : ouverture de **8h50 à 9h00**.

MIDI : ouverture à **12h00.**

APRÈS-MIDI : ouverture de **13h20 à 13h30**.

SOIR : ouverture à **16h30**.

Mais selon **l’organisation spatiale** suivante :

*MATERNELLE* :

|  |  |
| --- | --- |
| CLASSE TPS-PS | - L’accueil se fait à la **porte extérieure de la classe de Madame VESTE au fond de la cour**.- Les parents sont autorisés à entrer dans la cour de l’école maternelle, en portant un masque, pour accompagner leur enfant, mais pas dans le bâtiment. |
| CLASSE PS-MS | - L’accueil se fait à la **porte extérieure de la classe de Madame GOMMET, derrière la structure en pierre** qui se trouve au milieu de la cour.- Les parents sont autorisés à entrer dans la cour de l’école maternelle, en portant un masque, pour accompagner leur enfant, mais pas dans le bâtiment. |
| CLASSE GS | - L’accueil se fait au **petit portillon donnant sur le parking de l’école maternelle par Madame BOUTIN.**- Les élèves sont pris en charge par l’enseignante dans la cour.- Les parents n’entrent pas dans la cour. |

*ELEMENTAIRE* :

|  |  |
| --- | --- |
| CE1 | - L’accueil se fait au **portail de la cour de l’école maternelle par Madame CARCELES.** |
| CP | - L’accueil se fait au **portail de la cour de l’école élémentaire par Mesdames DOLPHIN et GOURMAND et Monsieur BOUCHOUKH.** |
| CE2/CM1 |
| CM1/CM2 |

Quant aux **récréations,** elles s’organiseront aussi **en simultané mais avec une zone dédiée à chaque classe**.

**➂** Le **lavage des mains** se fait **à l’eau et au savon** tout au long de la journée : en arrivant à l’école, avant et après chaque récréation, avant et après le repas de midi, après être allé aux toilettes et le soir avant de quitter l’école.

Lorsque le froid fera son entrée, pensez **à hydrater les mains de vos enfants** car leur lavage répété, leur séchage pas toujours complet et **l’exposition au froid, irritent la peau des mains des enfants**.

**➃** **L’aération des locaux** s’effectue de manière répétée avant l’arrivée des élèves, pendant les temps de récréation, pendant le temps de cantine et le soir après la sortie des enfants.